

Module salariés



FONDATION
du BTP
Reconnue d'utilité publique

Objectifs

À l'issue de la formation, le/la participant(e) sera en capacité de :

- Connaître les addictions et leur fonctionnement ;
- Identifier les consommations excessives ;
- Intégrer le cadre réglementaire : rôle et responsabilité de l'employeur, du manager et du salarié, moyens de dépistage et procédures mises en place dans l'entreprise ;
- Identifier sa propre consommation pour agir en cas de consommation excessive.

Intervenant Graphito Prévention

Agence de conseil et communication spécialisée en prévention, santé, sécurité et environnement depuis plus de 20 ans, elle accompagne la Fondation dans toutes ses démarches de prévention, depuis leur conception (ingénierie et supports) jusqu'à l'animation.

Moyens pédagogiques

Pédagogie active fondée sur l'expérience, avec une mise en situation par sous-groupes suivie d'une exploitation en groupe, afin de faire émerger ce qui favorise la relation.

- À partir d'une vidéo de situation donnée : arrêt sur image et débriefing.
- Apports théoriques par des vidéos d'experts et échanges interactifs avec retour d'expérience.
- Apprentissage de la mise en œuvre d'outils avec des exercices pratiques, selon le rythme du groupe.



Public

Tous les salariés
jusqu'à 12 personnes*

Durée

3 h maximum*

*peut être adapté

Contenu

partie
1

La notion de consommation excessive et de conduite addictive :

- Qu'est-ce qu'une consommation excessive ?
- Qu'est-ce qu'un comportement addictif ?
- Les enjeux dans l'entreprise.

partie
2

Les différents types d'addictions et le mécanisme de conduite addictive :

- Comprendre les mécanismes d'addiction ;
- Les facteurs de risques et les facteurs déterminants des conduites addictives ;
- Les facteurs de protection ;
- Définition des produits psychotropes et des addictions sans produit ;
- Identifier les conséquences sur la santé et le comportement de la personne dépendante.

partie
3

Le cadre réglementaire en matière de sécurité et santé au travail :

- La réglementation relative aux stupéfiants ;
- Retour sur le Code du travail et le Code pénal ;
- Rappel du règlement intérieur et de la position du client en matière de prévention des conduites addictives ;
- Focus sur les risques : conséquences sur les assurances, risque d'accident, arrêt de travail, etc.

partie
4

Identifier sa propre consommation :

- Réalité / perception ?
- La perception d'une personne addictive : intégrer la notion de dépendance et de souffrance ;
- Savoir évaluer.

partie
5

Comment réagir face à un(e) collègue dépendant(e) ?

- Communiquer de façon juste et adaptée ;
- Identifier les réseaux d'aide aux personnes dépendantes.

Suivi et évaluation

Pour mesurer l'impact de la formation

- Une fiche d'évaluation est remise à chaque participant ;
- Un questionnaire de satisfaction est adressé à l'entreprise.

Les + de la formation

- Une attestation de formation, **à intégrer au Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)**, est adressée par la Fondation ;
- Remise de support d'information à la fin du module.

Conditions financières

- **Entreprises + de 50 salariés** toutes branches et sur France entière : 653€ HT + frais réels.
- **Entreprises du BTP de – de 50 salariés en Rhône-Alpes et Saône-et-Loire : offert par la Fondation.**

Laurence Cottet

Marraine de Déclic addictions, elle a personnellement vécu une descente aux enfers liée à l'alcool et à la drogue, alors qu'elle était cadre supérieure dans un grand groupe du BTP.

Abstinente depuis plus de 10 ans, elle est aujourd'hui patiente-experte au CHU de Grenoble et consultante en addictologie. Largement médiatisée depuis qu'elle a créé Janvier Sobre, initiative citoyenne de prévention, elle est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Non ! J'ai arrêté* et *Guide pratique pour réussir son mois sobre*.

Michel Ledoux

Avocat spécialisé en droit social, droit de la sécurité sociale et protection sociale, il est régulièrement interpellé par les médias et consulté par les pouvoirs publics pour donner son avis sur l'évolution de la réglementation en matière de santé au travail.

Chargé d'enseignement, il a écrit de nombreux articles de doctrine publiés dans les revues spécialisées (*Semaine Juridique*, *Semaine sociale Lamy*, *Liaisons sociales*, *Droit & Recouvrement*, *Entreprises & Carrières*, *Le Moniteur...*).

Gérald Demortière

Médecin du travail et médecin coordonnateur à l'AMETIF Santé-Travail, spécialisé dans le rôle de la Médecine du travail face aux addictions en entreprise, il est aussi administrateur de l'IPPSA (Institut de prévention primaire et secondaire en addictologie), de la SFA (Société française d'alcoologie) et de la SFMT (Société française de médecine du travail).

Contact

Clémence Mazereau
Responsable Mécénat et Partenariats
Fondation du BTP

c.mazereau@fondation-btp.com
07 62 59 48 97



Fondation du BTP

5 rue Jean-Marie Chavant - 69007 LYON

tél. : 04 78 61 57 91

mail : contact@fondation-btp.com

suivez-nous sur les réseaux

